

## **AVIS AU PUBLIC**

### **ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

**Le gouvernement met en œuvre un dispositif de Parrainage pour la fonction publique consistant notamment en l'attribution d'une allocation (2000 €) pour la préparation aux concours d'accès à la fonction publique de catégorie A ou B.**

**Les modalités de fonctionnement de ce dispositif sont fixées par l'arrêté du 5 juillet 2007 paru au JO du 19 juillet 2007 modifié par arrêté du 15 avril 2009 paru au JO du 14 mai 2009**

**Ce dispositif s'adresse aux étudiants et aux personnes sans emploi préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B.**

**Les allocations sont attribuées en fonction des ressources dont disposent les candidats ou leur famille et des résultats de leurs études antérieures.**

**Le nombre de bourses qui sera attribué au titre de l'année universitaire 2010-2011 est de trois pour la Corse.**

**Les dossiers peuvent être retirés à la préfecture de la Haute-Corse, à la préfecture de la Corse du sud, au secrétariat général pour les affaires de Corse, à l'université de Corse, à l'IUFM de Corse, à l'IRA de Bastia, dans les pôles emploi de Corse du Sud et Haute-Corse.**

**Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat général pour les affaires de Corse au 04.95.11.13.11.**

## ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

NOM : ..... Prénom : .....

Année universitaire 2010-2011

Ce formulaire doit être dûment rempli (pages 3 à 6) au stylo-bille  
(pour les pièces à fournir, voir page 7)

**DOSSIER A DEPOSER IMPERATIVEMENT**

**AU PLUS TARD LE 24 SEPTEMBRE 2010**

Au

Secrétariat général pour les affaires de Corse

Bureau administratif

9 parc Belvedere

BP 229

20179 Ajaccio cedex

OU à la

Préfecture de la Haute-Corse (Bureau du courrier)

NE PAS OUBLIER DE SIGNER LA PRESENTE DEMANDE (page 6)

# ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le dispositif « allocations pour la diversité dans la fonction publique » vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer les concours de la fonction publique. Il s'agit de l'une des mesures de l'opération « parrainage pour la fonction publique » qui vise à développer l'information sur les métiers de la fonction publique, à mettre en place des actions de tutorat et d'accompagnement des candidats aux concours par des élèves ou des anciens élèves des écoles de service public et à apporter une aide financière aux candidats les plus méritants.

Les allocations pour la diversité dans la fonction publique sont des aides contingentées attribuées par les préfets au terme du processus d'identification des dossiers prioritaires.

Sont ainsi concernés :

- 1) les personnes sans emploi et titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de catégorie A ou B et qui s'engagent à suivre une préparation à un ou plusieurs concours de la fonction publique.
- 2) les étudiants préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B, notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (I.P.A.G.) et les centres de préparation à l'administration (C.P.A.G.) ou qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics.

**Les critères d'attribution de ces allocations aux candidats sont les « ressources de la famille » ainsi que les « résultats de leurs études antérieures ». Ces résultats sont appréciés en prenant en considération leurs difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale.**

**Les ressources et charges de famille du bénéficiaire ne doivent pas dépasser** les plafonds fixés chaque année par le ministre de l'enseignement supérieur pour l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur échelon zéro. Pour la rentrée 2010-2011, celui-ci est de **32 440 € bruts**.

Quant aux résultats des études antérieures, ils sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées, c'est-à-dire en prenant en considération leurs difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale ainsi que la possibilité qui leur est faite d'accéder à des formations de qualité (par exemple un parcours scolaire effectué, en tout ou partie, dans un établissement classé en ZEP).

Les dossiers de candidature doivent être déposés pour le **24 septembre 2010** au plus tard auprès de la préfecture de région/ département (à compléter par chaque préfecture) de votre résidence qui vous remettra un accusé de réception.

Une réponse sera apportée sur la recevabilité des candidatures et décisions d'attribution.  
Dans le cas d'une attribution, le paiement du 1<sup>er</sup> terme interviendra avant la fin décembre.

## Attention :

Les bénéficiaires de l'allocation pour la mise en œuvre de la diversité dans la fonction publique s'engagent :

- à se présenter à la prochaine session du ou de l'un des concours permettant d'accéder à un corps ou cadres d'emplois de catégorie A ou B pour lequel ils sollicitent l'allocation ;
- à communiquer, à la préfecture de région, les résultats des épreuves des concours auxquels ils ont été candidats.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à la présente demande. Elle vous donne un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Cette requête doit être adressée au préfet.

# ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Quel est votre état civil ?

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Votre nom (nom de jeune fille pour les femmes) :

\_\_\_\_\_

Votre nom d'usage ou de femme mariée :

\_\_\_\_\_

Votre prénom :

\_\_\_\_\_

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

\_\_\_\_\_

Votre date de naissance       (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance                 N° département

DOM-TOM ou pays étranger

Quelle est votre nationalité ?

Etes-vous français ? oui  non

Si non, précisez votre nationalité : \_\_\_\_\_

Etes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? oui  non

Quelles sont vos coordonnées personnelles ?

*Les courriers (accusé de réception, attribution de l'allocation...) seront envoyés à cette adresse*

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :

Commune : \_\_\_\_\_

Vous pouvez préciser à titre facultatif :

- vos coordonnées téléphoniques :

Domicile :       Travail :       Portable :

- votre adresse électronique (attention : n'indiquez que votre adresse personnelle) :

\_\_\_\_\_

**Quelle est votre situation personnelle ?**

Célibataire     Concubin     Divorcé     Marié(e)     PACS   
Séparé(e)     Séparé(e) judiciairement     Veuf/Veuve

**Vous êtes marié(e), concubin ou avez conclu un PACS : renseignements sur votre conjoint :**

Nom :

Prénom :

Profession :

Combien avez-vous d'enfants à charge ?

Adresse du domicile de la famille du demandeur :

Code postal :

Commune :

Pays :

Quelle est la profession de votre père ?

Quelle est la profession de votre mère ?

Combien avez-vous de frères et de sœurs ?

Votre père ou mère veuf(ve), divorcé(e), séparé(e) élève seul(e) un ou plusieurs enfants ? oui  non

Si oui, combien ?

Combien d'enfants à charge du (des) parent(s) sont étudiants (vous excepté) ?

Combien d'autres enfants non étudiants sont à la charge du (des) parent(s) (vous excepté) ?

Vous êtes pupille de la Nation et vous bénéficiez d'une protection particulière ? oui  non

Vous êtes atteint d'une incapacité permanente (non prise en charge à 100% dans un internat) ? oui  non

Vous souffrez d'un handicap physique nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne ? oui  non





# PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

1. Une lettre de motivation manuscrite n'excédant pas 2 pages dans laquelle vous voudrez bien mentionner :  
- si vous êtes domicilié(e) en CUCS et/ou vous avez effectué votre scolarité en ZEP (si tel est le cas, précisez le lieu et la durée) ;
2. Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
3. Les pièces justificatives suivantes :
  - Photocopie de l'avis fiscal ou des avis fiscaux (imposition, non-imposition) qui se rapportent aux revenus perçus en 2009 par vous, vos parents ou par votre conjoint dans le cas de déclaration séparée
  - En cas de divorce de vos parents : joindre une copie de l'extrait du jugement de divorce vous confiant à l'un de vos parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut de pension, joindre l'avis d'imposition (ou de non-imposition) des deux parents divorcés
  - En cas de diminution notable et durable des ressources par rapport à l'année 2008 résultant de maladie, décès, chômage, retraite, divorce, séparation de fait et de corps de vos parents ou d'un changement de votre situation personnelle (mariage, naissance) : *joindre les justificatifs*
  - Joindre la copie de vos justificatifs de scolarité accompagnés des relevés de notes
4. Un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne (compte obligatoirement ouvert à votre nom)
5. Pour les étudiants, certificat d'inscription (ou la photocopie recto/verso de votre carte d'étudiant) 2009-2010 et lettre d'engagement à s'inscrire comme étudiant en 2010-2011
6. Pour les demandeurs d'emploi, certificat d'inscription au Pôle Emploi

*Cas particuliers, fournir :*

*Pour les candidats pris en charge par un service départemental d'aide à l'enfance : attestation de l'organisme*

*Pour les enfants à charge recueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance : attestation de la mairie*

*Pour les enfants à charge inscrits au Pôle Emploi ne percevant pas d'allocation des ASSEDIC : attestation des ASSEDIC*

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Accusé de réception d'une demande d'allocation pour la diversité dans la fonction publique  
(année universitaire 2010-2011)

NOM

Prénom

Le [ ]/[ ]/[ ] 2010